



AU CONSEIL GENERAL DE  
CHAVANNES-DES-BOIS

**Préavis municipal 1/2019 relatif aux comptes communaux 2018  
et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité vous présente le **rapport de sa gestion** durant l'année écoulée ainsi que les **comptes communaux** de l'année 2018 que nous soumettons à votre approbation.

L'exercice 2018 présente un **excédent de charges** de CHF 230'583.85, après passation des chiffres communiqués le 12 avril 2019 par le Service des communes et du logement (SCL) au titre du décompte provisoire des charges péréquatives cantonales 2018, contre un excédent de charges au budget 2018 de CHF 1'150'800.00, soit des charges inférieures au montant budgété de CHF 920'216.15.

A l'instar de nombreuses autres communes vaudoises, les résultats 2018 s'affichent meilleurs que prévu, mais il est vrai souvent pour des raisons fort différentes. Il est donc essentiel de se focaliser sur les éléments clés qui contribuent à expliquer, pour notre Commune, la différence entre les chiffres budgétés et ceux réalisés durant l'exercice 2018 et qui, au demeurant, vont permettre de mieux appréhender la situation financière précaire dans laquelle notre Commune se trouve aujourd'hui.

**Explications sur les principaux écarts entre le budget et les comptes 2018**

Les écarts constatés entre les chiffres portés au budget 2018 et ceux reflétés dans les comptes 2018 tiennent à des éléments pour la plupart hors de contrôle de l'exécutif communal, qu'il s'agisse notamment des charges péréquatives cantonales (facture sociale – compte 720.3510, péréquation intercommunale – comptes 220.3520 et 220.4520, réforme policière – compte 610.3510), des charges intercommunales liées à l'instruction publique (ASCOT – comptes 510.3520 et 520.3520, AJET – 710.3522) ou des rentrées fiscales récurrentes (en particulier l'impôt sur le revenu ordinaire des personnes physiques – comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) dépendantes du taux d'imposition communal fixé par l'organe délibérant.

Les principaux écarts existants entre le budget et les comptes 2018 sont analysés dans les lignes qui suivent par catégories.

### **Ecarts relatifs aux charges péréquatives cantonales**

Le décompte reçu du canton au moment du bouclage des comptes 2018 s'est traduit par les rectifications suivantes des charges péréquatives cantonales à hauteur de CHF 576'067.75 en faveur de notre Commune :

	Acomptes budget 2018	Décompte provisoire 2018	Ecarts entre budget et comptes 2018
Facture sociale	1'534'775.00	1'075'826.25	-458'948.75
Péréquation inter- communale nette	1'089'849.00	974'910.00	-114'939.00
Réforme policière	154'970.00	152'790.00	-2'180.00
<b>Total</b>	<b>2'779'594.00</b>	<b>2'203'526.25</b>	<b>-576'067.75</b>

Le SCL, qui a récemment communiqué les chiffres du décompte provisoire 2018, est d'avis qu'ils doivent permettre aux communes qui n'ont pas encore bouclé leurs comptes de déjà les considérer lors du bouclage 2018. Ce décompte est basé sur les rendements des impôts communiqués par la Commune. Des corrections sont encore susceptibles d'intervenir lors de la validation définitive. Cependant, par expérience, les corrections éventuelles à venir ne sont généralement pas très importantes ; elles représentent des montants mineurs sans grande conséquence sur les répartitions. La Municipalité a donc intégré les chiffres ci-dessus dans sa comptabilité 2018.

Relevons au passage que ces écarts conséquents ont été déjà anticipés par la Municipalité en automne dernier par des démarches entreprises auprès des instances cantonales visant à obtenir des mesures correctrices au niveau des acomptes 2018 de la facture sociale et de la péréquation intercommunale rectifiés à la baisse sur la base d'estimations tenant compte des rendements ressortant des chiffres de l'Administration cantonale des impôts au 30 septembre 2018 afin de favoriser au mieux la gestion de nos liquidités à court terme. Le Conseil général en a été informé notamment lors de la séance du 12 novembre 2018.

Nonobstant ces rectifications certes bienvenues, qui sont en étroit rapport avec les rendements des impôts pris en considération, il convient de relever que la Commune enregistre tout de même pour la troisième année consécutive un excédent de charges, cette fois-ci de CHF 230'583.85, après l'exercice 2016 qui a déjà clôturé avec un excédent de charges de CHF 488'793.25 et l'exercice 2017 avec un excédent de charges de CHF 870'389.16, ce qui représente sur les trois derniers exercices bouclés un total d'excédents de charges de CHF 1'589'766.26.

### **Ecart lié à la diminution de la provision sur créances d'impôt au 31.12.2018**

Alors que ces dernières années la provision sur créances d'impôt n'a pas cessé d'être revue à la hausse selon les indications données par l'Administration cantonale des impôts, on enregistre en 2018 une forte diminution de ladite provision d'une année sur l'autre à hauteur de **CHF 136'725.00** (correspondant à environ 2,5 points d'impôt), ce qui, sur le plan comptable, constitue un revenu extraordinaire (compte 210.4800) par prélèvement sur le fonds de réserve impôts au bilan qui est ramené de CHF 278'400.00 à CHF 141'675.00 (compte 9282.2).

### **Ecart dû à la diminution des dépenses maîtrisables par la Municipalité**

L'exercice 2018 a vu une réduction notable des postes comptables correspondant à des dépenses maîtrisables par la Municipalité au niveau de l'Administration (env. CHF 50'000.00), des Domaines et Bâtiments (env. CHF 23'000.00) et des Travaux (env. CHF 30'000.00), soit au total des dépenses de l'ordre de **CHF 100'000.00** en dessous du budget déjà fortement limité depuis plusieurs années.

### **Écarts relatifs aux rentrées fiscales non récurrentes (aléatoires)**

L'exercice 2018 a enregistré des rentrées fiscales non récurrentes – conjoncturelles – très largement supérieures aux chiffres de 2017 ainsi qu'aux montants figurant au budget. Les droits de mutation dépassent le budget de CHF 176'630.85 et l'impôt sur les gains immobiliers de CHF 115'434.65, soit au total de **CHF 292'065.50**. Relevons une fois de plus que la moitié de la somme totale de ces deux recettes aléatoires (CHF 342'065.50 : 2 = CHF 171'032.75) est reprise dans le calcul de la facture sociale (comptes 210.4040 et 210.4410).

### **Total des principaux écarts entre le budget et les comptes 2018**

Écarts relatifs aux charges péréquatives cantonales	576'067.75
Ecart lié à la diminution de la provision sur créances d'impôt	136'725.00
Ecart dû à la diminution des dépenses maîtrisables par la Municipalité	env. 100'000.00
Écarts relatifs aux rentrées fiscales non récurrentes (aléatoires)	292'065.50
<b>Total des principaux écarts</b>	<b>1'104'858.25</b>

Hormis les dépenses maîtrisables, qui ne cessent de se rétrécir comme une peau de chagrin, que la Municipalité a encore réussi à réduire de l'ordre de CHF 100'000.00 en 2018, les autres écarts enregistrés correspondent à des variations sur lesquelles la Municipalité ne peut exercer aucune influence, soit qu'elles sont pour certaines imposées par le canton, soit qu'elles sont pour d'autres de caractère purement aléatoire. Le chiffre ci-dessus du total des principaux écarts de CHF 1'104'858.25 permet déjà, dans les grandes lignes, de bien expliquer la différence de CHF 920'216.15 constatée entre les chiffres du budget 2018 et ceux effectivement réalisés durant l'exercice 2018.

## **Evolution sur les 5 dernières années des contributions fiscales récurrentes**

Les recettes fiscales influencées par le taux d'imposition – impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) – ont évolué de la façon suivante de 2014 à 2018 en comparaison avec les chiffres portés aux budgets respectifs, l'évolution du taux d'imposition communal et le nombre total d'habitants sur la période :

	2014	2015	2016	2017	2018
Impôts	3'425'953	3'486'418	3'751'231	3'131'389	3'303'570
Budgets	3'200'000	3'500'000	4'000'000	3'900'000	3'640'000
Taux d'impôt	61.0	61.0	61.0	59.0	63.0
Population	855	868	924	969	978

La Municipalité avait relevé dans son préavis 1/2017 relatif aux comptes communaux 2016 que les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques n'avaient pas atteint pour la première fois le montant mis au budget selon la même approche que les années précédentes. La différence se montait alors à environ CHF 250'000.00 en moins. L'écart s'est accru considérablement l'année suivante (2017) tant par rapport au budget (différence en moins de plus de CHF 750'000.00) qu'en comparaison avec l'année précédente (recettes fiscales inférieures de CHF 620'000.00 alors que la population avait augmenté de 45 unités !). En 2018, l'on peut constater que si la situation s'améliore quelque peu sous l'effet de l'augmentation de 4 points d'impôt, le total des rentrées fiscales n'atteint pas celui de 2014 lorsque la population comportait 123 habitants de moins qu'en 2018 avec un taux communal d'imposition inférieur de 2 points ! Les 2 graphiques ci-dessous explicitent bien le phénomène.



Outre l'influence du nombre d'internationaux domiciliés dans notre village et le nombre accru de logements vacants qui prévalait alors, la Municipalité expliquait la différence constatée entre le montant des impôts directs perçus et les chiffres y relatifs budgétés selon la même approche au fil des années par la composition de la population de notre village où les jeunes de moins de 18 ans représentent actuellement environ 31% de celle-ci, pourcentage très élevé au regard des autres communes de Terre Sainte, du canton et en Suisse. Cette composition des foyers fiscaux dans notre Commune a pour conséquence, dans le système vaudois du quotient familial, de réduire notablement la charge fiscale effective d'un couple. Selon les statistiques

à disposition, le nombre de ménages sur la Commune avec enfants mineurs (1, 2, 3 ou 4) représente plus de 50% de l'ensemble des ménages et il a été enregistré depuis 2015 en moyenne 10 naissances par année. Il y a là un réel rapport de cause à effet qui sous-tend la situation financière particulièrement difficile de notre Commune depuis plusieurs exercices.

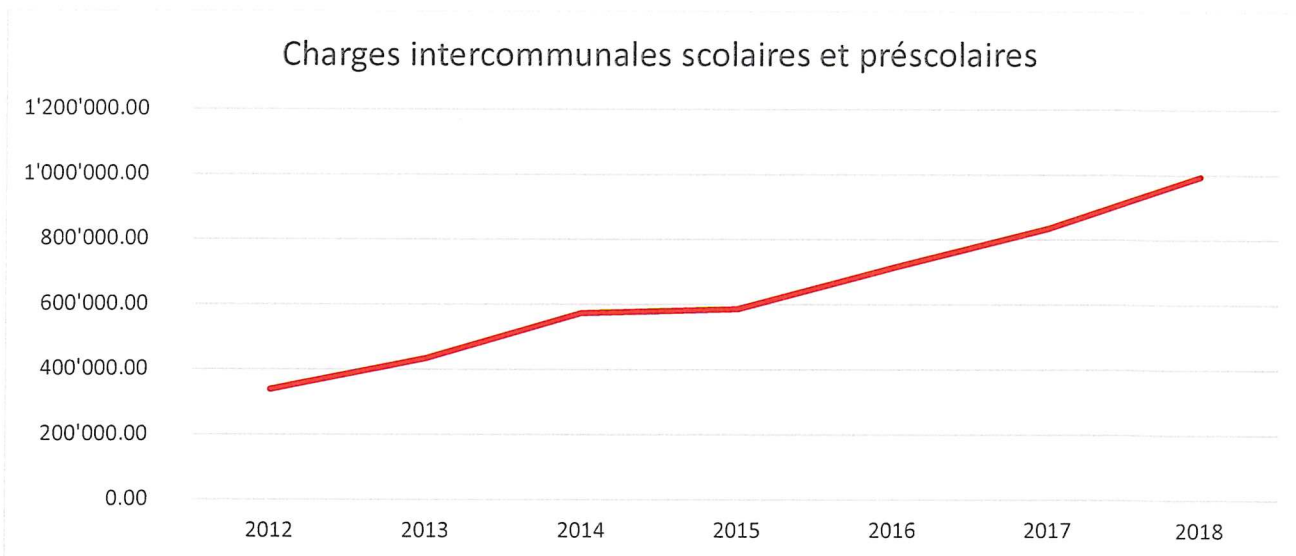
Les données chiffrées rappelées ci-dessus produisent non seulement les effets que l'on sait sur les rentrées fiscales au niveau des impôts directs avec une baisse conséquente de la capacité contributive des foyers fiscaux de la Commune, mais influent graduellement aussi sur la part en très forte progression des charges intercommunales scolaires et préscolaires.

### **Evolution de l'accroissement des charges intercommunales scolaires et préscolaires**

Les charges intercommunales scolaires et préscolaires (ASCOT, AJET) ont évolué de la façon suivante de 2012 à 2018 :

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
339'147	434'652	574'010	586'432	713'997	834'355	994'635

Le graphique ci-dessous illustre mieux que tout autre commentaire l'accroissement des charges intercommunales scolaires et préscolaires sur les sept dernières années. En effet, il sied de relever que lesdites charges représentent en 2018 plus de 18.5% du total des charges inscrites au compte de fonctionnement contre seulement 6% en 2012 !



Cette tendance à l'accroissement des charges intercommunales scolaires et préscolaires n'est pas en voie de s'atténuer, le budget y relatif pour 2019 s'établissant à CHF 1'180'795.00, soit plus de 20% des charges inscrites au compte de fonctionnement.

Au cours de l'année 2018, la Municipalité a soumis **5 préavis** à l'approbation du Conseil général, soit en bref et dans l'ordre :

- PM 1/2018 Comptes communaux 2017 et rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2017
- PM 2/2018 Validation d'une ligne de crédit de CHF 2'000'000.00 pour couvrir les besoins du ménage courant
- PM 3/2018 Prolongement du financement de la ligne de bus « U » pour l'horaire 2019 à hauteur de CHF 85'300.00
- PM 4/2018 Arrêté d'imposition communal 2019
- PM 5/2018 Budget 2019

En suivant les rubriques du compte de fonctionnement par classification administrative, le présent préavis inclut un certain nombre de **commentaires aux comptes communaux** et décrit les divers travaux et activités entrepris, suivis et réalisés par la Municipalité au cours de l'année 2018. La Municipalité revient en outre ci-après sur l'état d'avancement et de réalisation des différents projets entamés, poursuivis et/ou finalisés au cours de l'exercice écoulé.

### **Administration générale**

En 2018, le **Conseil général** s'est réuni à trois reprises dont une séance lors du 1<sup>er</sup> semestre (18 juin) et deux séances au cours de l'automne (12 novembre et 10 décembre).

La Municipalité a pu opérer au complet en 2018 et ses cinq membres ont participé aux réunions et séances de plus d'une vingtaine d'**associations et d'organismes intercommunaux et interrégionaux** auxquels la Commune de Chavannes-des-Bois est partie prenante. Une liste quasi exhaustive est jointe à ce préavis pour information.

La visite annuelle traditionnelle de la **préfecture** aux autorités communales a eu lieu le 12 décembre 2018 où la Municipalité a reçu Monsieur Jean-Pierre Dériaz, préfet.

Au niveau du **personnel**, la Municipalité a procédé à l'engagement, avec effet au début du mois de mars 2018, d'une nouvelle **secrétaire communale** en la personne de Laura Jacot, avec un temps partiel de 80%, qui a remplacé Jocelyne Berthoud, laquelle avait présenté sa démission pour le 31 janvier 2018 après sept ans d'activité au sein de l'administration communale. Dans l'intervalle, dès le début du mois de décembre 2017, la Municipalité a pu s'assurer les services de Chantal Bornet, employée expérimentée à cette fonction, qui a assuré l'intérim ainsi que la formation de la nouvelle secrétaire. Laura forme avec Isabelle Geinoz au contrôle de l'habitant une équipe complémentaire et soudée.

Avec effet au 31 janvier 2018, mais en réalité déjà dès le vendredi 8 décembre 2017 en raison de son droit aux vacances, Bernard Pauli a fait valoir ses droits à la retraite après vingt années d'activités multiples et variées, en oeuvrant tout d'abord dans les espaces verts et l'entretien des routes et chemins pour se consacrer dans les dernières années d'activité à la conciergerie

de notre bâtiment communal. A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, la Municipalité a engagé Ueli Graber, jusque-là patrouilleur, pour remplacer Bernard Pauli et s'occuper de la **conciergerie** du bâtiment communal en assurant l'intérim jusqu'à l'engagement d'un couple de concierges début juillet 2018. Ueli Graber a quitté cette fonction le 6 juillet 2018 tout en restant patrouilleur.

La Municipalité a engagé au 1<sup>er</sup> juillet 2018 Tiago et Claudia Dos Santos comme concierges. Tiago Dos Santos, avec un taux d'activité de 100%, s'occupe principalement de la conciergerie du bâtiment communal et des autres bâtiments communaux alors que Claudia Dos Santos, avec un taux d'activité de 35%, est chargée exclusivement de tâches liées à la nouvelle crèche des Petits Lutins. Un contrat a également été passé avec une entreprise de nettoyage pour divers travaux d'entretien journaliers de la crèche en fin de journée ainsi que, le cas échéant, pour assurer le remplacement de l'un ou l'autre concierge en cas d'absence (non) prévisible.

Par ailleurs, Didier Fleury, qui était engagé à 50% depuis le 1<sup>er</sup> mars 2016 en sa qualité de **technicien communal**, a donné sa démission avec effet au 31 mars 2018. Toutefois, la Municipalité a aussitôt conclu avec Didier un contrat portant sur une durée de 6 mois à 10% l'habilitant, pour le compte de la Commune, à suivre sur le plan technique le chantier de la crèche jusqu'à son terme. Ce contrat a été prolongé pour couvrir la période restante jusqu'à finalisation du chantier de la crèche et établissement du décompte final. Durant cette période, Didier a pu seconder administrativement et techniquement les municipaux en charge des infrastructures et des constructions ainsi que le greffe communal dans les tâches y relatives (travaux routiers, crèche, parcelle 502, bâtiment communal, etc.).

Dans ce contexte de changements, le compte 110.3010 **Traitements divers** ainsi que les trois comptes suivants qui lui sont rattachés (charges sociales : 110.3030, 110.3040 et 110.3050) ont enregistré une diminution tant par rapport au budget qu'aux chiffres de l'exercice précédent. A cela s'ajoute le remboursement de la compagnie d'assurance pour deux cas d'accident survenus en 2018 à hauteur de CHF 20'451.85 (crédit au compte 110.4360).

Diverses **manifestations** organisées ou soutenues par la Municipalité, certaines avec le concours de l'Amicale, ont eu lieu durant l'année 2018, soit : la chasse aux œufs le dimanche 25 mars, la visite de l'observatoire le 9 mai, la ballade entre agriculture et biodiversité le 3 juin, la sortie des aînés le mercredi 13 juin, la soirée coupe du monde de foot le 22 juin, l'inauguration du bâtiment de la crèche le samedi 1<sup>er</sup> septembre et le repas de Noël le samedi 15 décembre avec un grand coup de main des jeunes de l'Association des Jeunes. A noter également le passage historique des cyclistes du Tour de Romandie sur le territoire de la Commune fin avril.

Avec la première édition d'un nouveau format de la **Gazette** de Chavannes-des-Bois début mai 2018, des tous-ménages et des messages réguliers sur le site de la Commune et au pilier public, la Municipalité souhaite développer davantage les canaux de communication avec la population.

La **Commission de naturalisation** s'est réunie 7 fois durant l'année 2018, d'une part, pour auditionner les futurs naturalisés et, d'autre part, afin d'élaborer le nouveau questionnaire communal utilisé lors du test faisant partie de la nouvelle procédure. Ce ne sont pas moins de 16 habitants qui ont obtenu le passeport suisse en 2018.

Durant l'exercice sous revue, la Municipalité et l'administration ont traité de très nombreuses **demandes de permis** en matière de police des **constructions**. Au total, 25 demandes ont été mises à l'enquête : 8 enquêtes CAMAC, dont une cantonale concernant les routes nationales N01, N05 et N09b, 11 mises en consultation (72d) et 6 autorisations municipales. En outre, les émoluments encaissés de plus de CHF 20'300.00 (comptes 620.4311 et 620.4312) traduisent l'intense activité de l'**administration communale** et du **contrôle de l'habitant** pendant l'année écoulée.

### **Population** selon contrôle de l'habitant (hors internationaux)

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Total	dont...non suisses
2018	461	436	897	379
2017	444	428	872	384
2016	444	408	852	360
2015	420	394	814	341
2014	411	389	800	297
2013	389	387	776	300
2012	374	377	751	267
2011	370	365	735	259
2010	263	257	520	168

Avec les 81 **internationaux** (43 femmes et 38 hommes) à fin 2018, dont le nombre est en baisse sur une année (2017 : 97, 50 et 47 respectivement), la population totale se monte au 31 décembre 2018 à **978 habitants** (2017 : 969 habitants). Le pourcentage d'internationaux qui s'élevait encore à 6.2% de la population de notre Commune trois ans plus tôt (2015), à 7.8% à fin 2016 et à 10% à fin 2017, a donc baissé durant l'année écoulée pour s'établir à 8.3% de notre population villageoise au 31 décembre 2018. Le nombre d'habitants étant resté quasiment stable d'une année sur l'autre, la diminution du nombre d'internationaux a dû être compensée dans une large mesure par l'arrivée de nouveaux habitants soumis à la fiscalité ordinaire des personnes physiques, ce qui devrait se traduire graduellement, si la tendance se confirme, sur les rentrées fiscales au niveau des impôts directs communaux sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

### **Documents délivrés**

Au 31 décembre	Cartes d'identités	Permis pour étrangers
2018	26	296 (B-C)
2017	23	275 (B-C)
2016	18	286 (B-C)
2015	28	284 (B-C)
2014	20	286 (B-C)
2013	18	295 (B-C)
2012	30	259 (B-C)
2011	26	264 (B-C)
2010	23	161 (B-C)



**Registre civique**

Au 31 décembre	Electeurs inscrits	dont ...non suisses
2018	491	65
2017	484	67
2016	486	70
2015	400	54
2014	377	57
2013	366	55
2012	373	43
2011	359	41
2010	271	44

**Conseil général**

Au 31 décembre	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	dont...non suisses
2018	31	50	4
2017	24	44	4
2016	25	44	4
2015	28	36	3
2014	28	40	4
2013	27	35	6
2012	22	30	6
2011	22	25	6
2010	30	34	10

Lors de la séance du Conseil général du 12 novembre 2018, une proposition individuelle signée par deux conseillers a demandé que la Commune passe à un Conseil communal dès le début de la prochaine législature, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Cette proposition a été accueillie favorablement par les conseillers généraux et la Municipalité.

**Participation à des charges d'associations de communes**

A l'instar de l'exercice précédent, la participation de la Commune au Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (**DISREN**) est restée bien en dessous du montant maximal de CHF 60'000.00 inscrit au budget 2018 et correspondant à un point d'impôt communal. Le montant pour 2018 ne s'élève en effet qu'à CHF 23'721.00, soit moins de 40% de notre plafond pour les projets d'intérêt régional DISREN (compte 140.3520). La Commune n'ayant pas reçu d'acomptes à payer concernant les préavis votés en 2018, le montant ci-dessus a été mis sur un compte de réserve au bilan (compte 9282.9) pour être utilisé selon un plan de décaissement prévisionnel sur une période de 3 ans, de 2019 à 2021. En revanche, la Commune a dû payer CHF 12'665.00 pour des préavis acceptés antérieurement par le débit du compte de réserve.

Au total, 4 projets financés par le DISREN ont été validés par le Conseil intercommunal de la Région de Nyon en 2018 pour un montant total de CHF 25'824'948.00. L'engagement des communes membres du DISREN a été de CHF 3'775'205.00 alors que la contribution par des fonds tiers (Confédération, canton et privés) s'est élevé à CHF 22'049'743.00 représentant 85% des coûts.

Les 4 projets DISREN concernent respectivement les investissements sur le domaine transfrontalier autour de la Dôle, le Bois de Chênes à Genolier, l'abattoir régional et la liaison de mobilité douce Rolle-Perroy. La Commune profite directement et indirectement des investissements régionaux, qu'il s'agisse de projets financés par le DISREN, le fonds régional TP ou le budget ordinaire de la Région de Nyon. Pour 2018, on peut notamment souligner la subvention de la Région de Nyon d'un montant de CHF 20'697.60 pour la ligne U (compte 180.4300).

Le budget ordinaire du Conseil régional pour 2018 est, quant à lui, financé par une contribution annuelle de CHF 20.00 par habitant.

Il convient de relever qu'une motion concernant la résiliation du DISREN a été acceptée par le Conseil général du 12 novembre 2018, contre l'avis de la Municipalité, avec une extension à six mois du délai pour la présentation d'un préavis municipal à ce sujet.

### **Transports publics**

Les lignes de bus U et 813 ont connu une hausse de la fréquentation importante en 2018.

En ce qui concerne la **ligne TPG U**, la fréquentation a passé de 147'000 voyageurs annuels à 180'000, ce qui représente une augmentation de plus de 22%, tendance qui reflète bien l'attrait de la ligne après seulement trois années depuis le lancement en décembre 2015.

Il y a désormais un bus sur la ligne U toutes les 30 minutes vers la gare de Versoix et un nouvel arrêt destiné principalement aux élèves du Collège des Colombières : Crest d'El à Collex. On notera également la liaison à Versoix vers l'aéroport avec la ligne V.

La contribution de la Commune s'est élevée à CHF 103'488.00 (compte 180.3517.1) pour cofinancer les frais annuels non couverts de la ligne U selon la clé de répartition entre les trois communes concernées. En tenant compte que la Région de Nyon prend en charge 10% de nos frais annuels et que la subvention pour 2017 n'a pu être comptabilisée qu'en 2018, le coût communal effectif pour la ligne U en 2018 est de CHF 82'790.40 (CHF 103'488.00 ./ CHF 20'697.60 – comptes 180.3517.1 et 180.4300).

La convention entre les trois communes, le canton de Genève et les TPG arrivant à échéance début décembre 2018, les partenaires se sont finalement mis d'accord sur les éléments clés d'une dernière prolongation de la convention pour la ligne U avant la fin de l'année. La ligne sera reprise définitivement et entièrement par les cantons de Genève et de Vaud dès le 15 décembre 2019, date d'entrée en service complet du Léman Express.

Pour ce qui est de la **ligne TPN 813**, la hausse de la fréquentation en 2018 est de 16.8% pour atteindre le cap de 300'000 voyageurs annuels. Au niveau de l'arrêt à Chavannes-des-Bois, on notera une augmentation de presque 15% pour les montées et de 8% pour les descentes lors des courses en semaine. La Commune a dû contribuer le montant de CHF 4'585.98 (compte 180.3512) en 2018 pour certaines courses de la ligne 813 dites expérimentales, qui n'ont pas atteint les objectifs fixés par le trafic régional voyageurs et l'Office fédéral des transports.

La Région de Nyon a poursuivi des démarches concernant l'offre en transports publics nocturnes. Actuellement, la ligne NT du **Noctambus** dessert notre Commune depuis la place Bel-Air à Genève deux fois les nuits du vendredi et du samedi. Notre contribution annuelle pour le Noctambus s'élève à CHF 2'351.00 en 2018 (compte 180.3517.2).

## Finances

A l'instar des huit exercices précédents, la Fiduciaire Rummel SA à Nyon, sous la responsabilité de Madame Astrid Robert, boursière, a assuré la tenue de la comptabilité communale 2018 et s'est également acquittée durant l'année écoulée de diverses prestations complémentaires (établissement de factures, suivi des encaissements, rappels, etc.) à l'entière satisfaction de la Municipalité.

Comme déjà mentionné dans la partie introductive de ce rapport, les **impôts sur le revenu et la fortune** des personnes physiques (comptes 210.4000, 210.4003 et 210.4005) sont très loin d'atteindre le montant mis au budget. Les principaux éléments expliquant un tel écart ont déjà été donnés au début de ce rapport.

Comme les années précédentes, l'**impôt foncier** (compte 210.4020) connaît un accroissement modique mais régulier en corrélation avec le développement du village en fonction du rythme de taxation des nouveaux immeubles. Les **retrées fiscales non récurrentes** ont enregistré une augmentation substantielle par rapport à l'année précédente : les droits de mutation (compte 210.4040) en hausse de près de CHF 80'000.00 et les gains immobiliers (compte 210.4410) en hausse de plus de 165'000.00 contre un montant négatif de près de CHF 50'000.00 l'année précédente.

## Domaines & Bâtiments

Le principal changement intervenu au niveau des bâtiments en 2018 a été l'engagement d'un couple de professionnels du nettoyage pour la conciergerie des différents locaux de la Commune. L'engagement de concierges habitant sur place a notamment permis de réaliser une économie directe et substantielle, le concierge assurant lui-même la fermeture des bâtiments le soir en lieu et place de la société SDS (économie d'environ CHF 900.00 par mois). D'autre part, une partie des salaires du couple de concierges est prise en charge par l'AJET dans le cadre des coûts d'entretien de la crèche.

### Bâtiment communal

Courant 2018, suite aux modifications apportées au local à pellets en 2017 afin d'en augmenter le stockage et de disposer d'un autre système de récolte des pellets, plusieurs interventions ont été rendues nécessaires pour une bonne calibration. D'autre part, la chaudière a fait l'objet de plusieurs réparations et mises à niveau.

Les diverses locations au sein du bâtiment communal (salle polyvalente, foyer, sous-sol) ont rapporté CHF 27'506.30 (compte 357.4270), déduction faite des cautions remboursées, contre un montant au budget de CHF 25'000.00. Les locations sportives représentent CHF 25'521.50 et les autres locations diverses CHF 1'984.80.

### Crèche

Le Comité de pilotage de la crèche (Copil) s'est réuni en tout à 12 reprises, soit 8 en 2017 et 4 en 2018. Ces séances ont réuni la Municipalité, la plupart du temps in corpore, ainsi que les représentants de l'AJET pour assurer le suivi financier du projet, prendre les décisions utiles sur les différents choix à mesure de l'avancement du chantier, dans le respect de la responsabilité respective du propriétaire des lieux et du futur locataire de ceux-ci. D'autres séances ont eu lieu courant 2018 avec les représentants des communes de Coppet et de Crans-près-Céligny, qui disposent également d'une crèche, avec pour objectif de définir et de finaliser le projet de convention similaire qui liera l'AJET aux communes territoriales. Cette convention dont le projet est en mains de l'AJET depuis novembre 2018 n'a pas encore pu être mise en œuvre. Le règlement du loyer par l'AJET s'effectue depuis l'ouverture de la crèche en août 2018 sous forme d'acomptes estimatifs mensuels.

Au niveau des coûts d'étude et de construction de la crèche à fin 2018, en tenant compte des 3 préavis y relatifs, soit les PM 6/2015, 8/2015 et 13/2016, le montant total s'élève à CHF 4'372'003.27 alors que le coût total était devisé à CHF 4'521'500.00, soit une différence de CHF 150'000.00 environ en dessous du montant initialement prévu. Il reste cependant des travaux, retouches et changements à faire suite à plusieurs mois d'utilisation des locaux de la crèche et en sous-sol. La clôture définitive des préavis doit pouvoir intervenir dans le courant de l'année.

S'agissant du fonctionnement du bâtiment, il convient encore d'affiner l'utilisation de la chaufferie pour un contrôle optimum. Quant à la répartition des charges, elle va s'opérer au fil des années de fonctionnement notamment en raison du fait que la crèche, pour sa première d'année d'activité, ne tourne pas à plein régime.

L'inauguration de la crèche a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018 en présence de nombreux citoyens de notre Commune, mais également de communes voisines de Terre Sainte et environs. La fête a été égayée de plusieurs morceaux de musique interprétés par l'Harmonie de Terre Sainte.

## **Aménagement du territoire**

Le 4<sup>ème</sup> plan directeur cantonal a été adopté par le Grand Conseil puis par le Conseil d'Etat en juin 2017. Cela permet de mettre en œuvre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LATC) entrée en vigueur en 2014. Le Conseil fédéral a finalement approuvé en janvier 2018 le plan directeur du canton de Vaud rendant caduques les dispositions transitoires de la loi.

A part un léger dépassement démographique, notre Commune respecte toutes les dispositions du nouveau plan directeur cantonal. Contrairement à certaines communes de Terre Sainte, le canton ne s'est pour le moment interposé à aucun projet de construction à Chavannes-des-Bois.

## **Environnement**

La Commune continue de soutenir les activités de l'association d'agriculteurs locaux ECO-TERRE-SAINTE, notamment à travers sa part du financement de la mise en œuvre de la deuxième phase du réseau agro-écologique (projet DISREN voté en 2017). La Municipalité et l'association d'agriculteurs ont conjointement organisé une balade populaire ludique entre agriculture et biodiversité en juin 2018.

Les réalisations visibles du réseau agro-écologique Eco\_Terre\_Sainte présentent un intérêt grandissant auprès des différents acteurs, collectivités publiques, scolaires, grand public et agriculteurs. Pour un investissement moindre de la Commune de CHF 1'413.00 en 2018, le retour en termes de qualité de la biodiversité et du paysage ainsi que de la sensibilisation des élèves et du grand public est considérable.

## **Travaux**

La plupart des préavis concernant les routes, le parking et/ou la crèche ne peuvent, en l'état, pas encore être clos en raison d'un certain nombre de servitudes à établir et à inscrire au registre foncier dont le coût sera imputé aux préavis respectifs. Les travaux réalisés et/ou finalisés en 2018 sont passés en revue dans les lignes qui suivent.

### **Route de Sauverny**

La Commune a touché la subvention cantonale de CHF 124'976.00 qui est passée en déduction du PM 5/2016 (compte 9141.32), ce qui entraîne dès 2018 une diminution de l'amortissement annuel de cette route.

### **Aménagements fonciers**

L'état des aménagements fonciers (chemins en béton) a inquiété la Municipalité qui a fait procéder à une étude par le bureau d'ingénieurs BS+R en automne 2018, étude qui a démontré que les chemins se détériorent et qu'il est jugé nécessaire d'entreprendre des travaux de

réparation des fissures : petites fissures, fissures moyennes et grosses fissures qui nécessitent le changement de dalles. Le coût de l'ensemble des travaux étant trop élevé, la Municipalité a mis la priorité sur les deux premières mesures, estimées de l'ordre de CHF 20'000.00, montant qui a été porté au budget 2019.

### Parking du chemin des Sports

L'achèvement des travaux de ce parking a coïncidé avec la fin des travaux de la crèche. La Commune dispose dès lors d'un parking d'une cinquantaine de places dont une ou deux pour handicapés. Le crédit accordé dans le cadre du PM 2/2016 était de CHF 374'000.00 TTC. Le coût effectif à fin 2018 s'élève à CHF 358'718.70, soit un peu plus de CHF 15'000.00 en dessous du prix initialement prévu.

### Trottoir le long de la route de la Branvaude, zone 50 km/h

Il convient de rappeler que le PM 3/2016 concerne une demande de crédit de CHF 265'000.00 répartie sur 3 objets : la création du trottoir le long de la route de la Branvaude à la hauteur de la parcelle 502, le prolongement des canalisations EC et EU au travers de la parcelle 502 et la pose d'un container enterré sur ladite parcelle. Ce préavis n'est pas clos pour des raisons liées à la délivrance des permis d'habiter, aux frais concernant les canalisations ainsi qu'au mandat de surveillance de la part des SITSE pour tout ce qui concerne les STAP et les canalisations.

S'agissant du trottoir, une légère modification a été effectuée ; la couche finale de bitume qui devait être colorée comme toutes les autres zones piétonnes du village a été remplacée par une couche de bitume noir provisoire. La finition avec du bitume coloré se fera en même temps que les travaux de la route de la Branvaude dans sa zone 50km/h.

### Entretien des routes

Outre le décompte usuel annuel de la balayeuse, le compte 430.3140 montre un dépassement de l'ordre de CHF 5'000.00 qui s'explique en partie par la rénovation des plaques de rue d'un montant de CHF 3'984.20 et les dépenses pour la signalisation et la mise à ban du chemin de Longs-Prés d'un montant de CHF 2'182.00.

### Déchetterie intercommunale

Les comptes de la construction de la déchetterie intercommunale ont été clos au 31.12.2018. Des travaux ont encore eu lieu en 2018 dont le branchement électrique au réseau de Romande Energie qui correspondent à un montant de CHF 43'200.95. Le coût total de la construction, déduction faite de la subvention cantonale de CHF 412'325.00, est de CHF 1'677'809.20 TTC alors que le préavis y relatif tablait sur un coût total sans la subvention de CHF 2'355'000.00 TTC. Le résultat est par conséquent sensiblement en dessous du montant prévu.

Pour notre Commune, le coût s'élève à CHF 344'782.00 hors subvention en comparaison avec le montant du préavis de CHF 385'808.00, ce qui permet de dire que le coût des travaux a été parfaitement maîtrisé. La subvention du canton a été plus élevée qu'espéré et la Commune

de Commugny a remboursé à la nôtre CHF 69'621.30, ce qui ramène le coût de la déchetterie pour notre Commune à CHF 275'160.70. Un montant de CHF 26'420.35, qui correspond à la différence entre les coûts 2018 de construction et la subvention touchée, a été passé en amortissement extraordinaire du préavis, ce qui contribue à la diminution de l'amortissement annuel de cet investissement.

Concernant le coût de fonctionnement de la déchetterie en 2018, il s'élève pour la Commune à CHF 83'333.60 TTC, montant sensiblement plus élevé que celui prévu au budget, mais très proche néanmoins du chiffre de 2017. Il faut souligner que le montant mis au budget l'a été alors qu'il n'y avait pas encore une année de fonctionnement. En revanche, le coût de fonctionnement de la déchetterie à charge de notre Commune annoncé dans le PM 11/2014 de CHF 83'131.00 est respecté à CHF 202.00 près ! En conclusion, autant la cible chiffrée de la construction que la cible de la gestion des coûts sont atteintes.

L'analyse des comptes de la déchetterie intercommunale est du ressort de la commission de gestion de Commugny qui établit un rapport à l'attention notamment des commissions de gestion des deux autres communes partenaires.

Par rapport à la population, on remarque une diminution constante de la quantité de nos déchets, ce qui rapproche notre Commune de la moyenne du périmètre de la SADEC.

	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères	128.16 t	119.53 t	122.83 t	118.62 t
Déchets communaux	3.30 t	3.86 t	2.40 t	2.31 t
Population	814	852	967	964
Poids/personnes	157 kg/hab.	140 kg/hab.	127 kg/hab.	123 kg/hab.
SADEC (60 communes)	130 kg/hab	127 kg/hab.	124 kg/hab.	121.5 kg/hab.

## SITSE

Les travaux du by-pass des eaux claires de la STEP ayant pour but la récupération de la chaleur pour chauffer le collège des Rojalets et celui de Necker n'étaient pas encore terminés à fin 2018, mais suivaient leur cours sans gros problème. L'autre axe ayant pris beaucoup de temps et d'énergie au niveau des SITSE concerne le dossier de la RC1, plus particulièrement le changement d'un système de pompage des eaux usées le long du lac sur la commune de Founex, système appelé Vacuflow. Un autre dossier important des SITSE concerne la commune de Chavannes-des-Bois et les parcelles 502 et suivantes (20 villas jumelles) dans un contexte de relations difficiles avec le constructeur desdites parcelles qui a débouché sur une dénonciation à la préfecture du District de Nyon. Ce cas n'était pas encore réglé à fin 2018.

A l'instar des années précédentes, la **commission d'embellissement** a effectué divers travaux de décoration dans le village, aussi bien pour Pâques que pour la période de Noël, et a soumis plusieurs propositions sur l'aménagement floral de la Commune. Pour rappel, la commission d'embellissement n'est pas une commission du Conseil général, ni une commission municipale ; il s'agit d'un groupe de personnes qui ont décidé, avec l'accord de la Municipalité, de faire des propositions pour améliorer les aspects visuels et colorés de notre village, et ceci bénévolement. Qu'elles reçoivent ici les remerciements de la Municipalité.

### **Instruction publique – Accueil de jour – Affaires sociales – Manifestations**

La Municipalité, par sa responsable des écoles, a participé durant l'année 2018 aux séances mensuelles du CoDir de l'ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte) et de l'AJET (Association pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte). Elle a également assisté aux séances de l'ARAS (Association régionale pour l'action sociale du District de Nyon), de la Régie des Eglises, de la Commission culturelle de Terre Sainte et de la commission intercommunale de la Clinique dentaire scolaire itinérante du District de Nyon. Présidente du CESCOT (Conseil d'établissement scolaire primaire et secondaire de Terre Sainte), elle a organisé des rencontres durant l'année écoulée tout en étant à disposition pour différents colloques avec des parents sur divers sujets tels que les écoles, l'accueil de jour et le soutien social.

Citons encore parmi les autres activités : soutien au comité de la fête d'Halloween et à l'Association des Jeunes, contacts étroits avec la Commission d'embellissement, organisation de l'accompagnement dans les bus scolaires à la rentrée, visites aux aînés du village, gestion des problèmes rencontrés à la rentrée scolaire entre les parents et Car Postal, suivi du plan canicule du canton.

#### **AJET**

L'AJET, créée en 2010, est un réseau pour répondre aux exigences de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) dont font partie les UAPE (Unités d'accueil pour écoliers, 600 enfants dans 7 structures à proximité des écoles primaires de Terre Sainte), les AMF (Accueil en milieu familial, 17 accueillantes, 99 enfants accueillis), la crèche « Les Coppalines » (66 places, 87 enfants inscrits), la crèche « La Poussinière » (22 places, 26 enfants inscrits et, depuis août 2018, la crèche « Les Petits Lutins » (44 places, 27 enfants inscrits).

N'ayant cessé de grandir, l'AJET accueille aujourd'hui près de 1000 enfants encadrés par 140 collaborateurs au sein de 13 structures. Elle a procédé à l'engagement au 1<sup>er</sup> août 2018 d'une directrice en la personne de Mélanie Gras.

Le CAV (Centre d'animations de vacances de Terre Sainte) rencontre toujours un très grand succès. Les activités ont lieu durant une partie des vacances scolaires. En 2018, près de 300 enfants ont été accueillis et encadrés par le personnel des UAPE et par des moniteurs externes. De nombreuses activités ludiques, créatives, culturelles et sportives se déroulent sur l'emplacement du centre ou à l'extérieur.



La Baraka est un lieu de rencontres et d'activités, géré par l'AJET et encadré par des animateurs, pour les jeunes de la 7<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année des communes de Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Founex, Mies et Tannay.

### ASCOT

L'ASCOT a pour but de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire, conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) et de son règlement d'application (RLEO), des enfants domiciliés dans les communes associées. Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires, les devoirs surveillés.

Le 24 mai 2018, la révision des statuts de l'ASCOT a été approuvée par le Conseil intercommunal.

### CECOT

Le Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte (CECOT) est une institution permettant l'échange entre l'école et la société civile. Il est composé de 9 municipaux responsables des écoles en Terre Sainte, de 9 représentants des milieux concernés par la vie des établissements, de 9 représentants des professionnels actifs au sein des établissements et de 9 représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements.

C'est sous le signe du renouvellement des parents au sein du CECOT que s'est déroulée l'année 2018. Des élections ont été organisées en février et, depuis juin 2018, six nouveaux parents ont rejoint ceux qui ont été réélus. Le règlement du Conseil d'établissement a été mis à jour et approuvé par le Conseil intercommunal le 24 mai 2018.

Le projet LIFT (sensibilisation des jeunes dans le monde du travail) qui avait été mis en place à la rentrée scolaire 2014-2015 par le CECOT continue de remporter un succès notable. 26 élèves ont déjà pu profiter du projet depuis le début ; pour l'année 2018-2019, 13 élèves dont 5 en 10<sup>ème</sup> et 8 en 11<sup>ème</sup>. Le projet peut compter sur 23 entreprises de la région. 6 élèves ont reçu leur diplôme LIFT pendant la soirée des promotions à fin juin 2018. Différents thèmes ont été présentés et discutés lors des séances du CECOT, parmi lesquels : la consommation d'alcools forts par les élèves lors de soirées en présence de M. Stéphane Caduff, responsable secteur prévention en milieu festif, le harcèlement à l'école et le vélo aux normes de sécurité.

Les chiffres relatifs à l'instruction publique (comptes 5) et à l'AJET (compte 710.3522) ont déjà été commentés dans la partie introductive de ce rapport (cf. page 5).

Ci-dessous un tableau renseigne sur le nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques en Terre Sainte :

<b>Nombre d'élèves scolarisés dans les écoles publiques en Terre Sainte</b>				
	Primaire		Secondaire	
	Genève	Vaud	Genève	Vaud
2018 - 2019	-	112	-	25
2017 - 2018	-	108	1	25
2016 - 2017	-	97	2	14
2015 - 2016	-	91	4	13
2014 - 2015	3	74	2	7
2013 - 2014	4	63	6	7
2012 - 2013	4	44	8	9
2011 - 2012	4	32	13	6

## **Police - Pompiers - Protection civile – Sports**

### Police

La répartition des coûts des assistants de sécurité publique (ASP) établie par la commune de Coppet pour les six communes qui recourent à leurs prestations en 2018 se subdivise en salaires (CHF 40'573.20 – compte 610.3180) et en frais d'entretien matériel et véhicule (CHF 1'417.00 – compte 610.3150). En 2018, les ASP ont prononcé des amendes pour un total de CHF 1'810.00 (compte 610.4370).

La réforme policière a coûté à la Commune la somme de CHF 152'790.00 (compte 610.3510). Parmi les prestations, notons la centrale d'appel d'urgence du 117 fonctionnant 24h sur 24h et 365 jours par année. La gendarmerie a effectué des contrôles routiers, a répondu à des demandes d'assistance en tous genres et est également intervenue suite à des vols, à des cambriolages ou à des troubles à la tranquillité publique.

### Pompiers

L'effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 se compose de 64 sapeurs-pompiers par rapport à un total de 63 sapeurs une année plus tôt ; 11 recrues sont venues renforcer le corps des sapeurs-pompiers dont 3 de notre Commune (nos concierges, Claudia et Tiago Dos Santos, ainsi que Roger Rohr).

Les pompiers ont réalisé 84 interventions, soit 904 heures. Ils sont intervenus sur 11 feux, 12 sauvetages, 1 pollution, 38 inondations et diverses alarmes automatiques et techniques. Le 25 juin 2018, le SDISTS (Service de Défense Incendie et de Secours de Terre Sainte) a changé de système de mobilisation en permutant sur ProSDIS. Ce nouveau système présente des difficultés de mise en application qui ne sont à ce jour pas toutes résolues. Le SDISTS s'efforce néanmoins de garantir l'efficacité de toutes les interventions.

Financièrement, le coût du SDISTS augmente en raison des travaux exceptionnels réalisés concernant les bornes escamotables installées sur un chemin vicinal de Founex permettant l'accès à la caserne. Prévus au budget pour un montant de CHF 55'000.-, ils ont entraîné une augmentation de CHF 4.06 par habitant par rapport à 2017. Les autres postes du SDISTS restent stables au regard de l'exercice précédent, soit au final CHF 21.51 par habitant en 2018.

### Protection civile

L'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon) a effectué 553 jours d'engagements en situation d'urgence (glissement de terrain, inondation, approvisionnement en eau des alpages) sur un total de 5910 jours de service (6395 jours en 2017). Les jours de service organisés pour des tiers n'a pas augmenté, le reste des jours étant dévolu aux cours de répétition.

L'ORPC a vu ses coûts augmenter par rapport au budget pour la première fois avec un résultat en 2018 de CHF 18.23 par habitant contre un budget de CHF 17.28, soit une augmentation de CHF 0.95 par habitant. Cette augmentation est principalement due à un arrêt de travail pour accident d'un membre du personnel pendant les six premiers mois de l'année, ainsi qu'à des travaux imprévus sur le bâtiment de l'ORPC.

### Sports

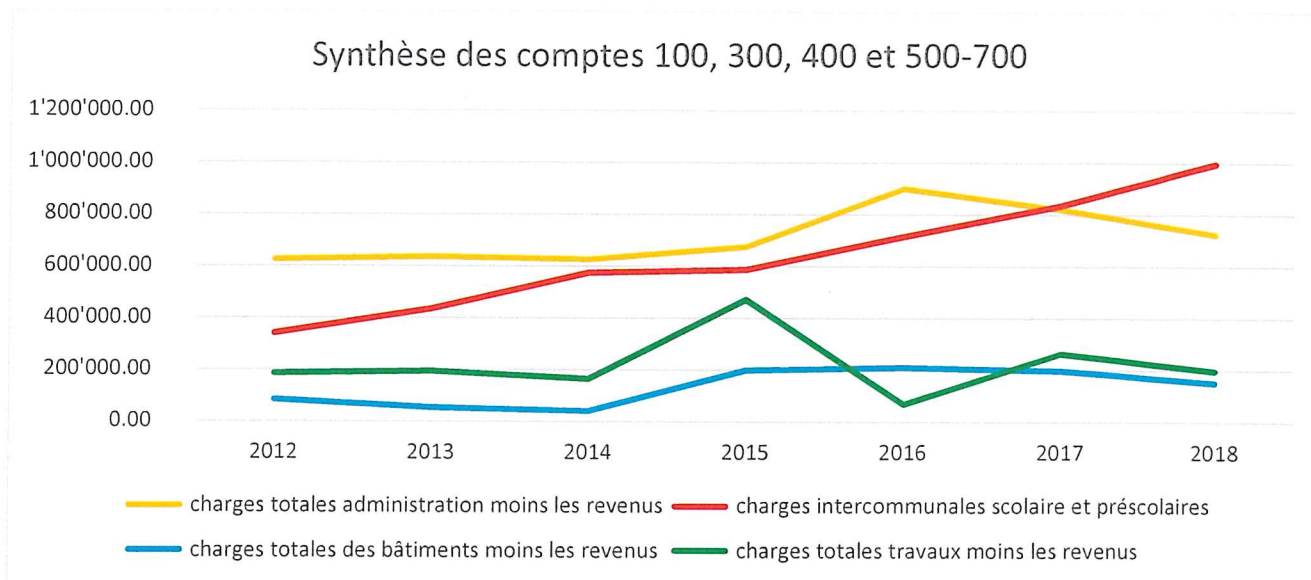
En 2018, depuis la rentrée scolaire de septembre, l'école publique (ASCOT) a régulièrement occupé pendant deux journées la salle polyvalente à des fins sportives. Les locations de cette salle pour des activités sportives à d'autres clubs ont bien évolué avec un taux de remplissage en hausse constante : salle de judo à environ 23% essentiellement en soirée, salle polyvalente à environ 65%.

Le 22 septembre dernier a eu lieu le LGTrail, une course pédestre partant de Lausanne et allant jusqu'à Genève. Une petite centaine de coureurs sont partis de Chavannes-des-Bois en direction de Genève, alors que les autres coureurs ne faisaient que de s'y ravitailler avant de poursuivre leur route. La manifestation se déroulera à nouveau en 2019.

### Sécurité sociale

Au plan de la **facture sociale**, il a été fait mention au début de ce préavis de l'écart important entre les acomptes 2018 et le décompte provisoire 2018 pour un total de CHF 458'948.75 en faveur de la Commune. La principale explication de cet écart réside dans le fait que les acomptes 2018 sont basés sur les rendements des impôts effectifs 2016 ainsi que sur la population au 31 décembre 2016. Les rendements des impôts, qui ont fortement diminué en 2017, ont donc entraîné une baisse du point d'impôt communal, lequel sert de base pour calculer la répartition de la facture sociale.

## Récapitulation de l'évolution des principales charges / Période 2012-2018



L'objectif du graphique ci-dessus est de présenter et de comparer l'évolution des principaux postes de charges sur les 7 derniers exercices afin de mieux appréhender les causes effectives des déficits successifs enregistrés dans les comptes communaux.

Pour en faciliter la compréhension, il convient de compléter les commentaires déjà donnés dans ce préavis par les informations suivantes sous les divers titres du compte de fonctionnement.

**Administration :** la principale augmentation entre 2015 et 2016 s'explique par la mise en service de la ligne U ainsi que l'engagement de Didier Fleury comme technicien communal. La baisse de 2017 correspond principalement à une diminution des charges de la ligne U et celle de 2018 est déjà expliquée dans le préavis (p. 7).

**Travaux :** l'augmentation importante en 2015 correspond à l'amortissement extraordinaire de tous les préavis qui étaient en cours pour une somme avoisinant CHF 400'000.00. La baisse en 2016 est liée au redémarrage des travaux avec les amortissements y relatifs. La diminution en 2018 est en lien avec les retours de subventions de la route de Sauverny et de la déchetterie ainsi qu'à l'augmentation de la taxe déchets, les subventions permettant de réduire les amortissements annuels. La situation devrait rester relativement stable durant les années à venir tant qu'il n'y a pas de nouveau projet routier.

**Domaines et bâtiments :** les produits liés à la vente de la parcelle 502, soit CHF 10'177'000.00, dont la contrepartie en charges se trouve dans les comptes Finances, ont été sortis afin de permettre une meilleure lisibilité du tableau. La hausse de 2015 est en rapport principalement avec la gestion du bâtiment communal. Depuis lors, l'on peut constater une tendance à la diminution des charges. Il faudra cependant attendre encore 1 à 2 ans pour avoir une vue plus juste encore des effets inhérents à l'exploitation de la crèche.

Scolarité et préscolarité : prière de se référer aux commentaires figurant en page 5 du préavis.

En conclusion, il appert de ce graphique ainsi que des explications complémentaires données que les seules charges qui augmentent de manière continue et sur lesquelles la Municipalité n'a aucune maîtrise sont les charges scolaires et préscolaires. Quant aux autres charges liées à l'administration, aux travaux et aux bâtiments, elles sont parfaitement maîtrisées et de surcroît en diminution.

### **Résultat de l'exercice 2018**

<b>Résultat net effectif (excédent de charges)</b> après provisions (380), amortissements obligatoires (331), attributions (380) et prélèvements aux fonds de réserve (480 + 481)	<b>-230'583.85</b>
./. Amortissements extraordinaires Egouts et Epurations	0.00
./. Amortissements extraordinaires du patrimoine financier	0.00
./. Attribution au fonds de réserve	0.00
<b>Excédent final de charges de l'exercice 2018</b>	<b>-230'583.85</b>

Les principaux éléments expliquant le résultat de l'exercice 2018 ont déjà été donnés au début de ce rapport. Le **découvert**, qui était au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de CHF 731'624.21, est passé au 31.12.2018, après virement de l'excédent de charges de l'exercice, à **CHF 962'208.06**, soit l'équivalent de près de 17 points d'impôt communal ! Relevons à cet égard que le bilan enregistré encore au 1<sup>er</sup> janvier 2017 un capital (positif) de CHF 138'764.95.

### **Comptes de bilan – Engagements hors bilan**

#### Emprunts

La situation des emprunts au 31 décembre 2018 (compte 922) s'élève au total à CHF 9'200'000.00 et se présente comme suit :

- crédits d'investissement de CHF 7'200'000.00, soit
  - o CHF 2'500'000.00 auprès de Postfinance au taux de 0.2%, échéance au 29 novembre 2021 ;
  - o CHF 3'300'000.00 auprès de Debiopharm International SA à Lausanne au taux de 0.0% à 6 mois ;

- CHF 1'400'000.00 auprès de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires de Genève au taux de 0.04% à 3 mois ;
- crédit de fonctionnement de CHF 2'000'000.00 auprès de la SUVA à Lucerne au taux de 0.18%, échéance au 11 juillet 2022.

Rappelons que le plafond d'endettement actuel voté par le Conseil général le 12 décembre 2016 est de CHF 9'500'000.00.

### Engagements hors bilan

Dans le contexte des engagements hors bilan, le tableau joint à ce préavis fait ressortir que :

- les cautionnements souscrits envers les SITSE sont dorénavant exclus du calcul du plafond de risques pour cautionnements, les SITSE étant considérés comme une association de communes autofinancée par des recettes affectées selon les recommandations du canton ;
- le cautionnement dans le cadre d'ARSCO SA par rapport à la population au 31.12.2018 a été réduit à CHF 1'496'445.00 ;
- le cautionnement dans le cadre de l'ORPC (Organisation Régionale de la Protection Civile du District de Nyon) a été réduit à CHF 8'662.15 ;
- le cautionnement envers la Banque Raiffeisen pour le compte du Tennis Club de Chavannes-des-Bois a été ramené au montant actuel du prêt de CHF 43'000.00 ;
- l'engagement concernant la Régie des Eglises a été réduit à CHF 15'444.00.

Les **comptes communaux 2018** ont été **révisés** par MCM Fiduciaire Sàrl, Lausanne, en date du 7 mai 2019.

## Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **le Conseil général de Chavannes-des-Bois**

- Vu le Préavis municipal 1/2019 relatif aux comptes communaux 2018 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **décide**

- 1) d'approuver les comptes communaux 2018 tels que présentés
- 2) d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2018
- 3) de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2018
- 4) de donner décharge à la Commission de gestion

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2019

MUNICIPALITE DE CHAVANNES-DES-BOIS

Le Syndic

La Secrétaire

  
Roberto Dotta

  
Laura Jacot



Annexes : **Bilan** au 31 décembre 2018 et **engagements hors bilan** au 31 décembre 2018  
**Compte de fonctionnement** par classification administrative 2018  
**Compte de fonctionnement** par nature 2018  
Tableaux des **investissements** (préavis-amortissements) et des **réserves**  
Liste des **associations et organismes** auxquels la Commune participe